

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

Date de révision: 29.08.2017

remplace la version : 5 / FR

Date d'impression 16.11.17

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

FWR DC 1.0,

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits d'entretien et de nettoyage utilisés pour l'industrie graphique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

DC DruckChemie GmbH
Wiesenstrasse 10
D-72119 Ammerbuch
No. de téléphone +49 (0)7032/9765-0
No. Fax +49 (0)7032/9765-24
Service émetteur / Département sécurité des produits
téléphone
Adresse email de la labor@druckchemie.com
personne
responsable pour
cette FDS

Adresse/Fournisseur

DC DruckChemie Benelux B.V.
Gerstdijk 7
NL-5704 RG Helmond
No. de téléphone + 31 (0) 492-579600
No. Fax + 31 (0) 492-579601
Adresse email de la DC-BENELUX@DRUCKCHEMIE.COM
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NVIC Utrecht Tel. + 31 (0) 30 - 274 88 88, Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Informations complémentaires

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 / FR

Date de révision: 29.08.2017

Date d'impression 16.11.17

Teneur inférieure à 0,1 % en masse benzène

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P331	NE PAS faire vomir.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE;Propane-2-ol
----------	--

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)

HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE

No. CAS	64742-49-0
No. EINECS	921-024-6
Numéro d'enregistrement	01-2119475514-35-XXX
Concentration	>= 50 %
Classification	F, R11 Xi, R38 N, R51/53 Xn, R65 R67

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

Date de révision: 29.08.2017

remplace la version : 5 / FR

Date d'impression 16.11.17

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Asp. Tox. 1	H304
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 2	H411

Propane-2-ol

No. CAS 67-63-0
 No. EINECS 200-661-7
 Numéro d'enregistrement 01-2119457558-25-XXXX

Concentration >= 1 < 10 %
 Classification Xi, R36
 F, R11
 R67

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 / FR

Date de révision: 29.08.2017

Date d'impression 16.11.17

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

recommandés: mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec des produits absorbant les liquides. Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Veiller à la bonne aération des locaux. Eviter la formation d'aérosol. Eviter les chocs, frottements et décharges électrostatiques. Risque d'inflammation!. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Conserver le récipient bien fermé.

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

Date de révision: 29.08.2017

remplace la version : 5 / FR

Date d'impression 16.11.17

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter le choc et le frottement. Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions. Tenir à l'écart des matières combustibles. Porter des chaussures à semelle conductrice.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur	env.	5	env.	25	°C
--------	------	---	------	----	----

Stabilité au stockage

durée de stockage : 12 mois

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage	3	Liquides inflammables
d'après TRGS 510		

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Stocker au frais

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits d'entretien et de nettoyage utilisés pour l'industrie graphique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Liste	TRGS 900
Valeur	1500 mg/m ³

Éthanol

Liste	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
Valeur	1900 mg/m ³	1000	
Valeur limite à courte terme	9500 mg/m ³	5000	ppm(V)

Propane-2-ol

Liste	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
Valeur limite à courte terme	400 mg/m ³	980	ppm(V)
Remarque : Notes: 980; Temp-N°: 84			

Propane-2-ol

Liste	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
Valeur limite à courte terme	980 mg/m ³	400	ppm(V)

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 / FR

Date de révision: 29.08.2017

Date d'impression 16.11.17

HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE

Substance de référence HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Ouvrier

Durée d'exposition exposition répétée

Voie d'exposition dermale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 773 mg/kg

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Ouvrier

Durée d'exposition exposition répétée

Voie d'exposition par inhalation

mode d'effet Effet systémique

Concentration 2035 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Consommateur

Durée d'exposition exposition répétée

Voie d'exposition dermale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 699 mg/kg

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Consommateur

Durée d'exposition exposition répétée

Voie d'exposition par inhalation

mode d'effet Effet systémique

Concentration 608 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Consommateur

Durée d'exposition exposition répétée

Voie d'exposition orale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 699 mg/kg

Propane-2-ol

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Ouvrier

Durée d'exposition Long terme

Voie d'exposition dermale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 888 mg/kg

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Ouvrier

Durée d'exposition Long terme

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 / FR

Date de révision: 29.08.2017

Date d'impression 16.11.17

Voie d'exposition mode d'effet Concentration	par inhalation Effet systémique 500	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme dermale Effet systémique 319	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme par inhalation Effet systémique 89	mg/m ³
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Long terme orale Effet systémique 26	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Propane-2-ol

Valeur type Type Concentration	PNEC Eau douce 140,9	mg/l
Valeur type Type Concentration	PNEC Marin 140,9	mg/l
Valeur type Type Concentration	PNEC STP 2251	mg/l
Valeur type Type Concentration	PNEC Sol 28	mg/kg
Valeur type Type Concentration	PNEC Sédiment 552	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

Date de révision: 29.08.2017

remplace la version : 5 / FR

Date d'impression 16.11.17

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Masque complet, filtre A

Protection des mains

Matériau approprié	vitone		
Épaisseur du gant	0,5	mm	
Temps de pénétration	env. 480	min	

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; Protection du visage

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Vêtement de protection anti-feu et antistatique; Chaussures de sécurité

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide		
Couleur	incolore		
Odeur	caractéristique		
La limite de l'odeur			
Remarque	non déterminé		
valeur pH			
Remarque	non déterminé		
Point de fusion			
Valeur	< -20		°C
Point de congélation			
Remarque	non déterminé		
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	78	à	120 °C
Point d'éclair			
Valeur	< 1		°C
méthode	Pensky-Martens closed cup		
Le coefficient de l'évaporation			
Remarque	non déterminé		
inflammabilité (solide, gaz)			
non déterminé			
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Limite d'explosivité, inférieure	env. 0,8		%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	env. 15		%(V)
Pression de vapeur			
Valeur	env. 8		kPa
température	20	°C	
Densité de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Densité			
Valeur	env. 0,74		g/cm ³
température	20	°C	

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 / FR

Date de révision: 29.08.2017

Date d'impression 16.11.17

Hydrosolubilité

température	20	°C
Remarque	partiellement miscible	

solubilité(s)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Température d'inflammabilité

Valeur	> 200	°C
--------	-------	----

température de décomposition

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Viscosité

Valeur	env. 0,7	mm ² /s
température	25	°C

propriétés explosives

évaluation	non déterminé
------------	---------------

Propriétés comburantes

Remarque	non déterminé
----------	---------------

9.2. Autres informations**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

température de décomposition

Remarque	non déterminé
----------	---------------

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 / FR

Date de révision: 29.08.2017

Date d'impression 16.11.17

HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE

Espèces	rat		
DL50	>	5840	mg/kg
méthode	OCDE 401		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Espèces	lapin		
DL50	>	2920	mg/kg
méthode	OCDE 402		

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Espèces	rat		
CL 50	>	25,2	mg/l
Durée d'exposition	4	h	
méthode	OCDE 403		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Le contact de longue durée ou répété avec le produit peut provoquer des lésions de la peau non allergiques (dermite de contact)

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Voie d'exposition	dermale		
évaluation	non sensibilisant		
méthode	OCDE 406		

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique			
évaluation		Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

Danger par aspiration

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 / FR

Date de révision: 29.08.2017

Date d'impression 16.11.17

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)		
CL 50	11,4		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	3		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0,17		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

Toxicité pour les algues (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE50	30	à	100 mg/l
Durée d'exposition	72	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)**HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE**

Valeur	81		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	facilement dégradable		

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 / FR

Date de révision: 29.08.2017

Date d'impression 16.11.17

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
Carte pour désignation du danger	3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
Prescription particulière	640D
Quantité limitée	1 I
Les catégories de transport	2

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Code de restrictions en tunnels D/E

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
--------------------	----

14.5. Dangers pour l'environnement

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

Date de révision: 29.08.2017

remplace la version : 5 / FR

Date d'impression 16.11.17

Polluant marin
EmS F-E, S-E**Transport aérien****14.1. Numéro ONU**

UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations uniesFLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HYDROCARBONS, C6-C7. N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS,
<5% N-HEXANE)**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination WGK 2

de l'eau (Allemagne)

Remarque

Classification according to Annex 4 VwVwS

COV

COV (CE) 100 %

MAL-Code

MAL-Code 5-3

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

SECTION 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Nom commercial : FWR DC 1.0,

Numéro de la matière: 01035999

Version : 6 / FR

remplace la version : 5 / FR

Date de révision: 29.08.2017

Date d'impression 16.11.17

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.